

1. Trucs pour savoir si mon installation septique est défectueuse :

- Refoulement d'eaux usées par la toilette, le lavabo, le bain, etc.
- Le terrain qui recouvre l'élément épurateur est saturé d'eau.
- La pelouse au-dessus de l'élément épurateur est plus verte qu'ailleurs sur le terrain.
- Présence d'un liquide grisâtre à la surface du terrain.
- De mauvaises odeurs émanent de l'installation septique.
- Un individu qui a consommé l'eau du puits installé près de l'installation ressent des maux de ventre ou d'autres symptômes de ce genre.

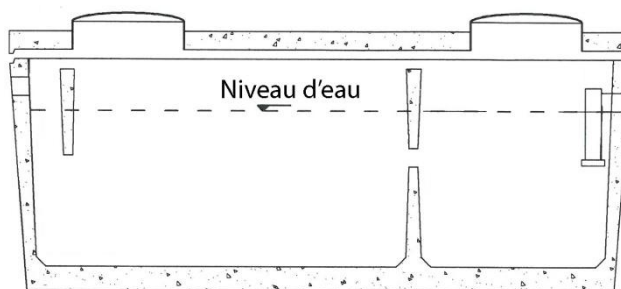
Un produit fabriqué par Les Entreprises Chartier inc. est un gage de qualité. Pour son bon fonctionnement, l'installation doit être effectuée selon les normes en vigueur. Une fosse requiert aussi un entretien périodique. Sa vie utile est bien entendu régie par des règles d'utilisation incontournables.

Nos fosses septiques sont certifiées selon la norme **NQ 3680-905**.

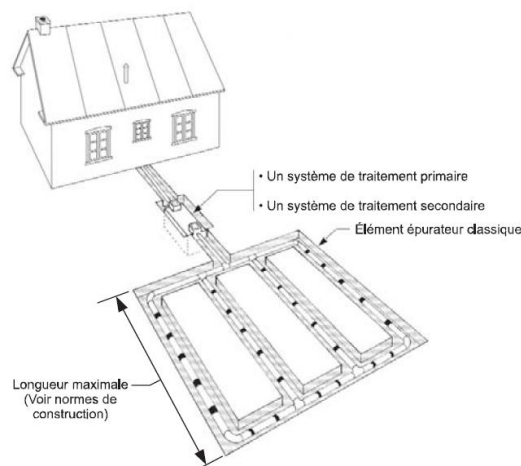
Nous espérons que les renseignements de ce guide vous aideront à comprendre le fonctionnement de votre installation septique.

Léo-Michel Chartier, président

Fosse septique



Éléments épurateur



Source image : *Guide technique [...]*, voir page 2.

Pour infos, communiquez avec :



Les Entreprises

Chartier

450-756-2752

www.echartier.ca

Fonctionnement,

utilisation

et

entretien

de votre installation septique

(FOSSE SEPTIQUE)

2. C'est quoi, une fosse septique?

- Une fosse septique est un décanteur qui sépare les solides des liquides. Elle amorce la décomposition des matières organiques.
- Une fosse septique comprend 2 compartiments. Le premier compartiment conserve les matières solides. Il achemine le liquide dans le 2^e compartiment et garde les solides les plus légers à sa surface. Le liquide du 2^e compartiment s'évacue ensuite vers l'élément épurateur ou vers le système de traitement avancé.
- Toute fosse septique doit être conforme à la norme **NQ 3680-905**.

3. Comment ça fonctionne une fosse septique?

3.1 Apport d'eau à la fosse septique

Les eaux usées sont acheminées à l'intérieur de la fosse septique et la même quantité d'eau est envoyée vers l'élément épurateur. Si l'eau ne séjourne pas assez longtemps dans la fosse septique, celle-ci entraînera plus de matières solides dans le champ d'épuration.

Après quelques années de mauvaise utilisation, le champ d'épuration sera colmaté prématurément. Il devra donc être changé. Les installateurs construiront le nouveau champ d'épuration ailleurs sur le terrain.

Voilà pourquoi il faut limiter l'arrivée d'un trop grand volume d'eau en même temps dans la fosse septique.

3.2 Fosse septique : recommandations et interdictions

- Étirer la période de temps entre deux douches ou deux bains;
- Effectuer plusieurs petits lavages durant la semaine plutôt que de grosses brassées condensées durant la fin de semaine;
- Réparer les fuites d'eau (robinet fuyant, etc.);
- Installer des appareils économiseurs d'eau comme une toilette ou une douche à faible débit.

Certaines matières ne sont pas décomposées naturellement par les bactéries. Voici une liste de matières à ne jamais jeter dans une fosse.

Savon antibactérien	Papiers-mouchoirs
Graisses	Huiles
Couches	Filtres à cigarettes
Tampons	Grains de café
Essuie-tout	Javellisants
Tissus	Matières plastiques
Solvants	Médicaments
Litière pour chat	Pesticides

Ne pas installer un broyeur à déchets.

Éviter toute circulation motorisée au-dessus du champ d'épuration et de la fosse.

Ne pas envoyer le rejet d'adoucisseur d'eau dans la fosse.

Ne jamais planter d'arbres à moins de 2 mètres du système d'épuration ou de la fosse afin que les racines ne les endommagent pas.

Documenter (plan, photos, date vidange, etc.) l'installation du système et archiver le tout.

Après la vidange, remplir la fosse septique d'eau afin d'en assurer la stabilité.

Nettoyer le préfiltre 2 fois l'an avec un boyau d'arrosage. Cela optimise son fonctionnement.

3.3 Entretien

Faire vidanger régulièrement la fosse septique afin d'en assurer le bon fonctionnement et d'empêcher le colmatage du champ d'épuration.

Pour une résidence principale, effectuer la vidange tous les **2 ans**. Pour une résidence secondaire, faire la vidange tous les **4 ans**.

4. L'élément épurateur en bref

- L'élément épurateur distribue dans le sol les eaux usées afin qu'elles soient digérées par les micro-organismes et retournées à l'environnement.
- Un entretien fréquent maximise le rendement de votre installation sanitaire.

4.1 Attention aux produits ménagers que vous rejetez dans votre installation septique

Certains produits ménagers tels que le savon à vaisselle, le savon à lessive ou autres ne sont pas biodégradables. Cela s'explique par la présence de phosphore dans ces produits.

Lorsqu'un tel produit atteint un cours d'eau, il contribue à la prolifération des algues bleues, à la destruction des habitats aquatiques, etc.

Il existe maintenant une vaste gamme de **produits ménagers sans phosphore** sur le marché.

© Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Texte inspiré et images tirées du *Guide technique Traitement des eaux usées des résidences isolées, version révisée de mars 2015*. http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences_isolees/guide_interpretation/partieB.pdf